

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

109175 - La condition à formuler au moment d'entrer en état de sacralisation n'obéit pas à une formulation arrêtée

question

Celui qui veut formuler une condition en pèlerinage doit-il le faire en employant des termes reçus du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ou lui est-il permis de l'exprimer comme il veut?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Il n'est pas tenu d'employer une formule consacrée puisque ce qu'il y a à dire ne fait pas partie des paroles cultuelles. Ce qui ne relève pas de telles paroles peut être exprimé en tenant compte que du sens.»Extrait de Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine, 23/26. Il s'agit de dire que si le pèlerin se contente d'exprimer l'idée en disant: si je n'étais plus en mesure d'achever le pèlerinage mineur, j'y mettrais fin». Cela suffirait.